

CE QU'IL FAUT RETENIR

ANIMATION COMMERCIALE ET CLASSEMENT

Nous avons une fois de plus dénoncé, les classements effectués sur plusieurs groupes. Rappelons que dans le cadre de la politique commerciale qui privilégie le qualitatif sur le quantitatif, **ces classements n'ont plus lieu d'être depuis plus de deux ans**. Pourtant un groupe de la DAP a déplafonné ses objectifs de 150 à 200 % ! Certes la DAP condamne ces pratiques, mais, «... la DR n'a pas les moyens de contrôler la gestion de chaque groupe... ». Pour FO, cette dernière a parfaitement les moyens informatique de savoir, mais lorsque l'on veut être la première DR de BDDF, on fait semblant de ne pas pouvoir ... Faites-nous remonter ces dérives afin qu'enfin la DAP ouvre les yeux et en tire des conclusions sur les agissements de certains.

CONVENTION DE FORFAIT POUR LES CADRES : FO SOULEVE UN LIEVRE ...

La loi stipule qu'un entretien individuel doit être organisé par l'employeur. Il doit porter sur la charge de travail, l'organisation du travail dans l'entreprise, la rémunération du salarié, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie familiale. Le saviez-vous, ces sujets doivent normalement être évoqués lors de vos évaluations annuelles ! Cela est d'autant plus curieux que les imprimés d'évaluation ne reprennent pas ces points ! Nous allons saisir le CCE sur ce sujet.

ABONNEMENT PRESSE POUR LES SALARIES INSCRITS A ITB

A la demande de FO un rappel sera effectué auprès des groupes afin que les salariés qui suivent les cours d'ITB soient abonnés à « La Tribune » ou à « Les Échos ». Nous avons demandé que les abonnements souscrits directement par ces salariés leur soient remboursés.

IMPRIME DE MOBILITE

Cet imprimé qui est normalement remis avant la mutation effective, doit refléter le contenu de l'entretien avec votre RGRH sur vos conditions de mutation. Si tel n'est pas le cas, nous vous conseillons de refuser de le signer. N'hésitez pas alors à nous contacter.

DOSSIER PERSONNEL

FO a demandé que chaque salarié ait accès à son dossier personnel depuis son poste de travail, sans avoir à en faire la demande auprès de son RGRH. Ceci est tout à fait possible, puisque les dossiers vont tous être scannés dans le cadre du rattachement au FARH.

ELECTIONS DES MEMBRES DU CHS-CT

Le renouvellement des membres élus du CHS-CT de la DAP vient d'avoir lieu. Si le rôle de cette instance est le plus souvent mal connu par les salariés, elle est essentielle notamment en matière de prévention des conditions de travail. Le dernier dossier d'importance traité a été celui du siège « assis-debout », qui comme l'a clairement exprimé FO lors des réunions CHS-CT sur le sujet est nuisible à la santé des salariés. Nous avons obtenu satisfaction et ce mobilier va être retiré dans toutes les agences de la DAP où il a été installé.

Comme pour les mandatures précédentes, FO veillera particulièrement à l'efficacité de cette instance en jouant pleinement son rôle. FO aura l'occasion de revenir régulièrement vers vous pour effectuer des bilans.

L'équipe :

Maria MARTINS-DAEMS
Catherine DELEPINE
Gilles DUVAL
Joëlle MEUNIER
Francis BOISVIEUX
Laurette BENEUF

Nous contacter :

FO BNPP Agences parisiennes
32, rue de Clignancourt
75018 PARIS
Tel : 01 40 14 45 19

Vous informer

www.fobnpparibas.com

ADHERER

Nom :
Prénom :
Affectation :
Souhaite devenir adhérent FO
Date et signature

A retourner à FO BNPP Agences Parisiennes ACI : CSD02 G1

